ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

Division de l'Organisation Scolaire,
des Établissements et des Personnels (DOSEP)
Gestion collective des personnels du 1er degré public
Affaire suivie par :
Dominique CAILLOT
Tél : 03 86 21 70 18
Mél : dip58.1degre@ac-dijon.fr
19 Place Saint-Exupéry
CS 70074
58 028 Nevers cedex

Nevers, le 4 mai 2023

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames et messieurs les IEN
pour information

Mesdames et messieurs
les enseignants du premier degré
pour attribution

Objet Accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle de professeur des écoles – rentrée 2023

Dans le cadre du chantier « Revalorisation et attractivité du métier enseignant », le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a annoncé des mesures mises en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2023.

Ainsi une mesure « Socle » consistera à linéariser l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle en permettant l'accès à cet échelon par ancienneté et non plus par tableau d'avancement.

Par conséquent toutes les opérations pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle doivent être stoppées.

Le ministère a précisé par ailleurs qu'un projet de décret modifiant le statut des personnels est actuellement en cours.

Signé,

Pascale NIQUET-PETIPAS